



Maître d'ouvrage

**Communauté AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE
ESPACE TERTIAIRE PORTE OCEANE
2 - Rue du Danemark - BP 70447
56404 AURAY CEDEX**



**Révision du zonage d'assainissement des
eaux usées de la commune d'Étel**

Résumé non technique

Octobre 2017

↳ INTRODUCTION

La collectivité a procédé à l'actualisation de ces documents d'urbanisme par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme en 2016, il est donc nécessaire de modifier le plan de zonage d'assainissement compte tenu de la délimitation des nouvelles zones urbanisables.

Une nouvelle délibération devra donc être prise pour valider le nouveau périmètre collectif.

↳ CARACTERISTIQUES DE LA COMMUNE

La commune d'Étel est située dans le département du Morbihan à 35 kilomètres à l'ouest de Vannes et est intégrée à la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Il n'existe pas de captage assurant l'alimentation en eau potable sur la commune. L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par Eau du Morbihan.

↳ SITUATION ACTUELLE

★ **POPULATION – HABITAT** : La population est en baisse constante depuis 1975 avec un rythme moins élevé sur la période 2008/2013 de l'ordre de – 3%.

Pour l'évolution du parc des logements, le nombre des logements vacants est en hausse. Le nombre de résidences principales stagne alors que celui des résidences secondaires augmente fortement + 25 % sur la période 2008/2013.

★ **URBANISATION** : La commune d'Étel a validé courant 2016 son **Plan Local d'Urbanisme**.

Le nombre de logements envisagés dans le PLU était de 455 à 469 logements.

↳ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La station d'épuration de Plouharnel Kernevé de type « Boues activées à aération prolongée avec filtration membranaire et traitement par UV mise en service en 2014. Cette station traite les eaux usées des communes de Belz, Étel, Erdeven et Plouharnel et à une capacité nominale de 28 500 Equivalents Habitants soit 4440 m³ par jour en hydraulique et 1710 Kg de DBO5/jour.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune d'Étel	Résumé non technique Octobre 2017 2

Les taux de charge 2015 sur l'ouvrage de traitement sont les suivants :

- charge organique : 26,69 % de la capacité nominale en moyenne,
- charge hydraulique : 56,68 % de la capacité nominale en moyenne.

↳ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a été créé le 9 octobre 2004 et est assuré par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

Le SPANC comptabilise pour l'année 2016 : 17 installations d'assainissement non collectif sur la commune d'Étel dont 6 sont raccordables.

Lors de travaux nécessitant un dépôt de permis de construire ou lors de transactions immobilières (vente ou mutation), le système d'assainissement non collectif devra être mis en conformité.

↳ SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE

L'étude a vérifié la capacité de la station d'épuration à traiter les eaux usées actuelles et futures pour toutes les communes inscrites dans le bassin d'alimentation de la station d'épuration de Plouharnel Kernevé.

Pour l'habitation non raccordable et qui dispose d'une filière d'assainissement non collectif, elle reste dans ce mode d'assainissement.

↳ DÉTERMINATION DU ZONAGE

Compte tenu de cet état des lieux; le conseil communautaire décidera de modifier son plan de zonage avec l'intégration des zones constructibles. Un plan de zonage correspondant sera établi.

↳ RESEAU PLUVIAL

La commune dispose d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales réalisé en 2015. Des préconisations ont été établies sur le territoire communal en fonction de pourcentage d'imperméabilisation et de l'importance des projets.

Le débit de rejet est fixé à 3 l/s/h pour les projets d'une surface supérieure à 7 hectares et à 20l/s/h pour les projets compris entre 1 et 7 hectares. La solution de régulation par infiltration sera à privilégier.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune d'Étel	Résumé non technique Octobre 2017 3

↳ REGLES POUR LES USAGERS

★**Assainissement collectif** : Les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif sont sous la responsabilité du service assainissement de la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Ils doivent respecter le règlement d'assainissement et sont assujettis à la fiscalité correspondante.

★**Assainissement non collectif** : Les usagers maintenus en assainissement non collectif sont sous la responsabilité du **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif (SPANC) assurée par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique. Ils doivent respecter le règlement d'assainissement non collectif et sont assujettis à la fiscalité correspondante.

Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique	EF Etudes
Révision du zonage d'Assainissement des Eaux Usées de la commune d'Étel	Résumé non technique Octobre 2017 4